



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**Rapport de la Commission Académique
d'Harmonisation et de Proposition
des Notes d'EPS
Session 2019**

**BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE
BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ET CAP- BEP**

PRÉAMBULE

1 - La commission

- 1.1 - Organisation
- 1.2 - Logiciel de traitement des notes
- 1.3 - Principes d'harmonisation

2. Résultats académique pour la session 2019, bac GT et pro

2.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation

2.1.1 - Observations générales

- a- Moyenne / effectif par examen
- b- Moyenne / effectif par département - bac GT
- c- Moyenne / effectif par département - bac pro
- d- Fréquentation des CP – bac GT
- e- Fréquentation des CP – bac pro
- f- Différentiel APSA filles – Garçons – bac GT
- g- Différentiel APSA Filles – Garçons – bac pro

2.1.2 – Décisions d'harmonisation

- a. Décision d'harmonisation pour le baccalauréat général et technologique
- b. Décision d'harmonisation pour le bac professionnel

2.1.3 – Liste académique

2.1.4 – Inaptitude et enseignement adapté

- a. Evolution des taux d'inaptes totaux - BGT – bac pro – CAP-BEP
- b. Récapitulatif des inaptitudes par examen

3 - Résultats académiques de la session CAP - BEP

3.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation

3.1.1 - Observations générales

- a. Moyenne / effectif par examen
- b. Moyenne / effectif par département
- c. Moyenne / effectif par CP
- d. Les APSA Filles / Garçons

3.1.2 – Décisions d'harmonisation

3.1.3 - Liste académique

3.1.4 – Inaptitude et enseignement adapté

- a- Evolution des taux d'inaptes totaux - BGT – bac pro – CAP-BEP
- b- Récapitulatif des inaptitudes par examen

4 – Résultats de la péninsule ibérique (Espagne, Portugal) pour la session 2019

5 - Réflexions et préconisations pour la session suivante

5.1 A destination des établissements

5.2 A destination de la commission nationale

PRÉAMBULE

Les membres de la commission de la voie générale, technologique et de la voie professionnelle tiennent à remercier les services de la Division des Examens et des Concours qui contribuent chaque année à l'organisation des épreuves d'examens en EPS.

La spécificité de l'académie de Toulouse réside dans un nombre important de départements : huit. Aussi, un enseignant d'EPS (CT EPS) gère par département les examens en EPS (Conseiller Technique EPS en charge des examens auprès de l'IA-DASEN).

Diverses réunions sont organisées durant l'année en collaboration avec la DEC, les CT EPS et les IA-IPR EPS afin de déterminer la politique académique dont la planification et l'organisation des examens durant l'année scolaire.

1 - La commission

1.1 - Organisation

Nous avons poursuivi, comme l'année précédente, la mise en place de sous-commissions dans chaque département avant la Commission Académique d'Harmonisation et de Proposition de Notes (CAHPN). Avant la tenue de ces sous-commissions, les IA-IPR ont organisé une réunion préparatoire avec les 8 conseillers techniques départementaux (CTD) EPS afin de présenter les données académiques et construire ainsi une ligne commune de travail pour ces sous-commissions permettant ainsi de tendre vers un traitement le plus équitable et le plus transparent possible de tous les candidats.

Ensuite, la CAHPN s'est tenue le mercredi 19 juin 2019 au rectorat et a été l'occasion échanges constructifs. Etaient présents vingt et un enseignants d'EPS, les huit CTD EPS, les personnels de la DEC en charge de ce dossier et les quatre IA-IPR EPS. Cette année encore, l'Inspecteur Général de l'Education Nationale, correspondant de l'académie de Toulouse, était présent lors de cette commission, ce dont nous le remercions.

Nous remercions également les services de la Division des Examens et des Concours (DEC) pour nous avoir permis de mettre en œuvre diverses modalités d'organisation (sous-commissions départementales et commission académique), nous permettant ainsi de connaître les positions des acteurs de terrain avant de prendre des décisions engageant toute l'académie.

1.2 - Logiciel de traitement des notes

Le logiciel utilisé pour extraire les données est EPSNET.

1.3 - Principes d'harmonisation

Les principes d'harmonisation retenus visent à :

- réduire l'écart des résultats filles-garçons,
- limiter la hausse globale des résultats constatée depuis plusieurs années,
- sensibiliser les établissements ayant une moyenne générale trop élevée, et ce depuis au moins trois ans.

En commission académique, il a été décidé collégialement d'opter pour deux principes d'harmonisation : au niveau des APSA (harmonisation 1) et au niveau de la moyenne générale de chaque établissement (harmonisation 2).

- Harmonisation 1 :

Si l'écart de moyenne masculin / féminin à une épreuve est supérieur à 0,49 pt (bac GT), à 0,80 pt (bac Pro) et 0,83 pt (CAP- BEP) au détriment des filles, alors la note des garçons dans cette épreuve sera baissée de 0,5 pt et ce pour le bac GT, le bac professionnel et le CAP-BEP.

- Harmonisation 2 :

Temps 1 : identification des établissements ayant une moyenne générale d'un point ou plus au-dessus de la moyenne générale académique,

Temps 2 : détermination de la valeur de l'harmonisation en lien avec l'écart type,

Temps 3 : proposition de modification de la moyenne générale pour les établissements concernés.

Des précisions concernant ces deux types d'harmonisation vous seront proposées ultérieurement pour le baccalauréat général et technologique (p. 11), le baccalauréat professionnel (p.11) et pour le CAP-BEP (p.18).

2 - Résultats académiques pour la session 2019 : baccalauréats G, T et professionnel

2.1 Enseignement commun : contrôle en cours de formation

2.1.1 Observations générales

L'académie de Toulouse accueille 38 417 candidats pour le baccalauréat général, technologique et la voie professionnelle. Cette session accueille 243 candidats de moins par rapport à la session 2018, avec une baisse de 169 filles et 74 garçons, toutes séries confondues.

2019	Effectif		Filles	Garçons
BAC Général	16052	21 895	11894	10001
BAC Technologique	5843			
Bac Pro	7017		2873	4 144
CAP-BEP	9505		3575	5930
TOTAL	38 417		18 342	20 075

Evolution des effectifs

Nombre	Comparaison 2017 - 2018	Comparaison 2018 - 2019
BAC Général	+ 107	+ 19
BAC Technologique	+ 504	- 47
Bac Pro	- 75	- 99
CAP-BEP	+ 441	- 116

	Effectif		Filles	Garçons
BAC Général	16 052 (16 033)*	21 875 (21 923)	11 894 (11874)	10 001 (10 049)
BAC Technologique	5 843 (5 890)			
Bac Pro	7 017 (7 116)		2 873 (2 876)	4 144 (4 240)
CAP-BEP	9 505 (9 621)		3 575 (3 761)	5 930 (5 860)
TOTAL	38 417 (38 660)		18 342 (18 511)	20 075 (20 149)

* Entre parenthèse, vous trouverez les chiffres session 2018

Moyenne par examen – Session 2019

	Garçons	Filles	Moyenne	Ecart
Bac. G.T	14,60 14,37*	14,11 14,09	14,34 14,22	0,49 0,28
Bac. Pro	13,91 13,52	13,11 13,10	13,60 13,36	0,80 0,42
CAP-BEP	13,79 13,50	12,96 12,94	13,49 13,30	0,83 0,55

* Moyenne avant harmonisation - * Moyenne après harmonisation

Evolution de l'écart filles / garçons depuis 2016

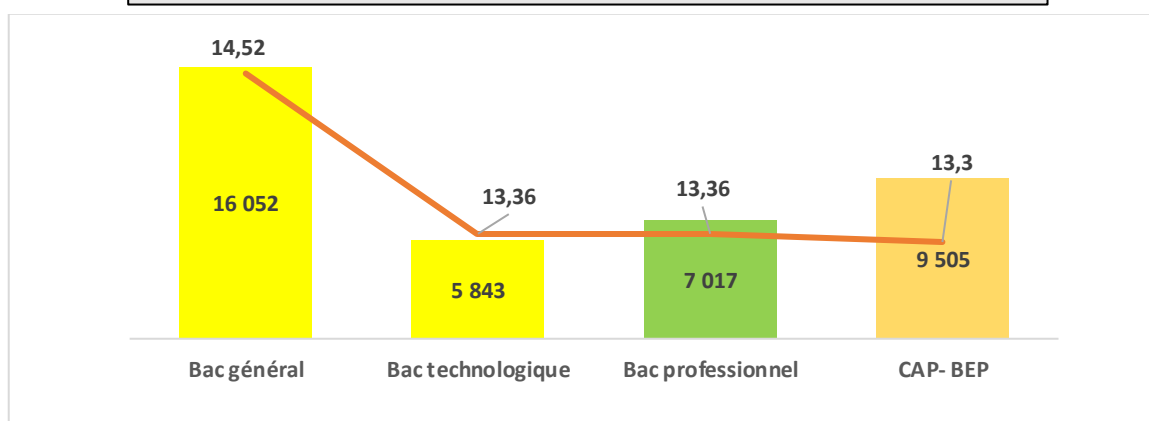
Ecart F/G	2016	2017	2018	2019
Bac. G.T	0,5 0,40	0,6 0,46	0,55 0,39	0,49 0,28
Bac. Pro	0,75 0,60	0,9 0,55	0,68 0,54	0,80 0,42
CAP-BEP	0,8 0,70	0,9 0,59	0,88 0,77	0,83 0,55

Il existe une différence entre la moyenne au bac général et technologique (14,22) celle au bac professionnel (13,36) et celle au CAP - BEP (13,30). Plus la filière est courte et plus les moyennes sont basses. Nous devons également tenir compte des effectifs, différents selon les filières qui peuvent également expliquer la différence de moyenne (voie GT avec 21 895 candidats et voie professionnelle avec 16 522 candidats). Cependant, nous constatons que l'écart de notes entre les garçons et les filles se réduit.

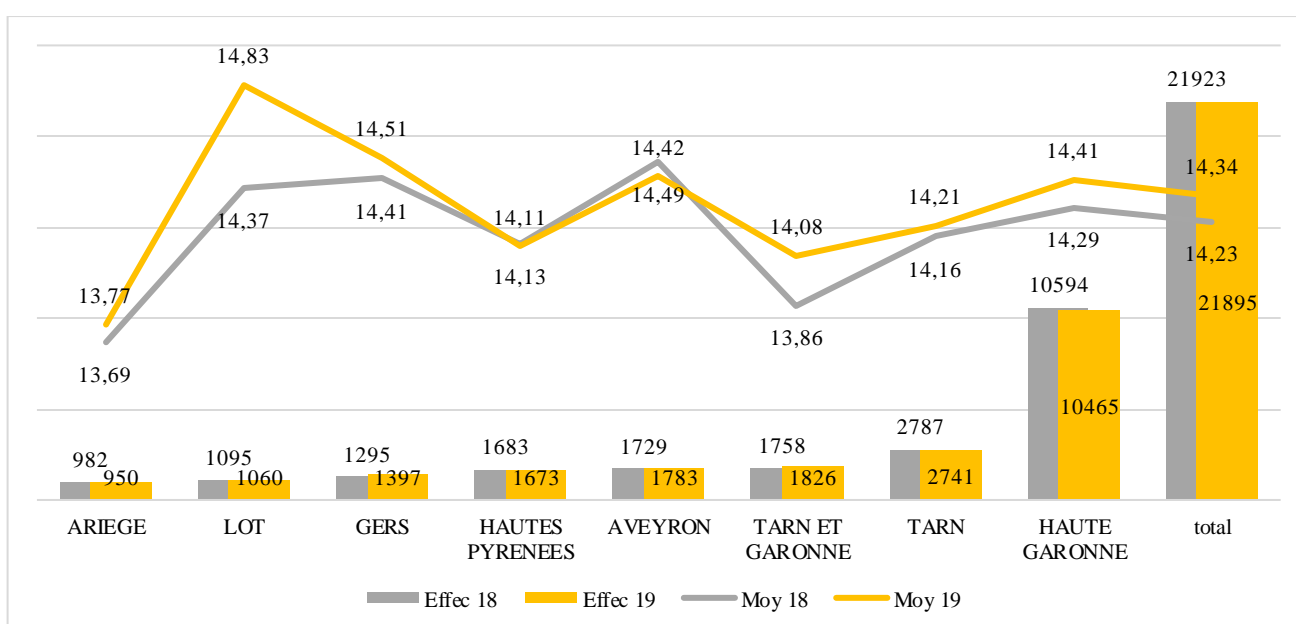
EVOLUTION DES MOYENNES APRES HARMONISATION

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bac G.T	M	14.27	14.26	14.31	14.42	14,53	14,36	14,60
	F	13.52	13.64	13.76	13.90	13,92	13,97	14,11
Bac Pro	M	13.46	13.46	13.46	13.52	13,67	13,57	13,91
	F	12.35	12.73	12.64	12.77	12,79	13,03	13,11
CAP-BEP	M	13.13	13.13	13.11	13.17	13,41	12,94	13,79
	F	12.20	12.22	12.31	12.37	12,46	13,69	12,96

a - Moyenne / effectif par examen



b - Moyenne / effectif par département Bac GT



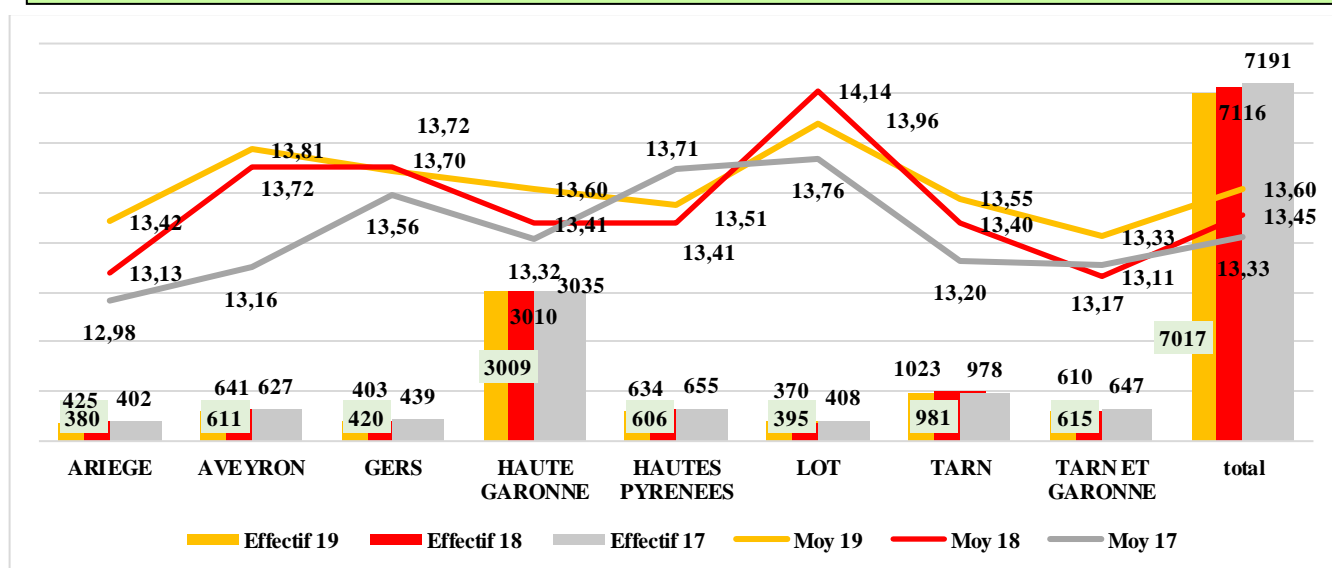
Nous constatons que le département de l'Ariège se détache avec une moyenne de 13,77 pour

950 candidats, comme l'année précédente alors que les autres départements ont une moyenne aux environs de 14. Par ailleurs, le département du Lot avec 1060 candidats obtient la meilleure moyenne (14,83) suivi du département du Gers (14,51) avec 1397 candidats, de l'Aveyron (14,42) avec 1783 candidats mais également la Haute-Garonne (14,41) avec 10465 candidats.

Cependant, il reste à noter que la différence entre la moyenne la plus haute (14,83 avec 1060 candidats dans le Lot) et la moyenne la plus basse (13,77 avec 950 candidats, dans l'Ariège) est de 1,06 point (0,80 en 2018).

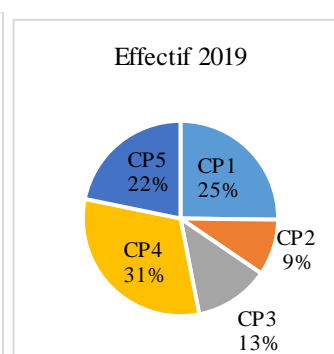
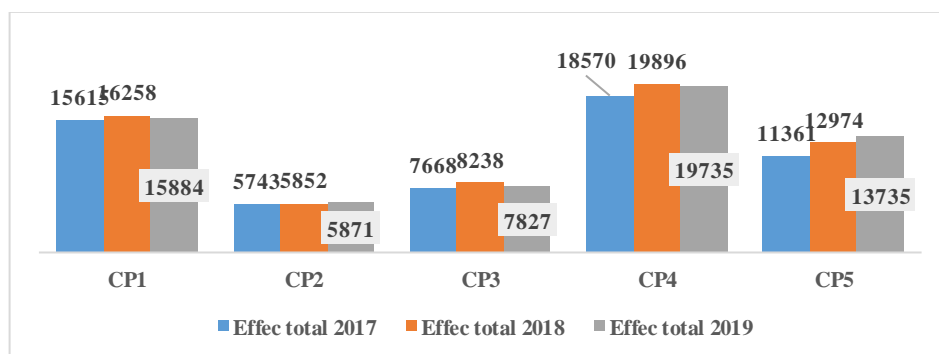
Nous constatons que six départements ont des moyennes très proches entre 14 et 14,50 (Gers, Aveyron, Haute-Garonne, Hautes Pyrénées, Tarn et Garonne et Tarn).

c - Moyenne/effectif par département Bac pro



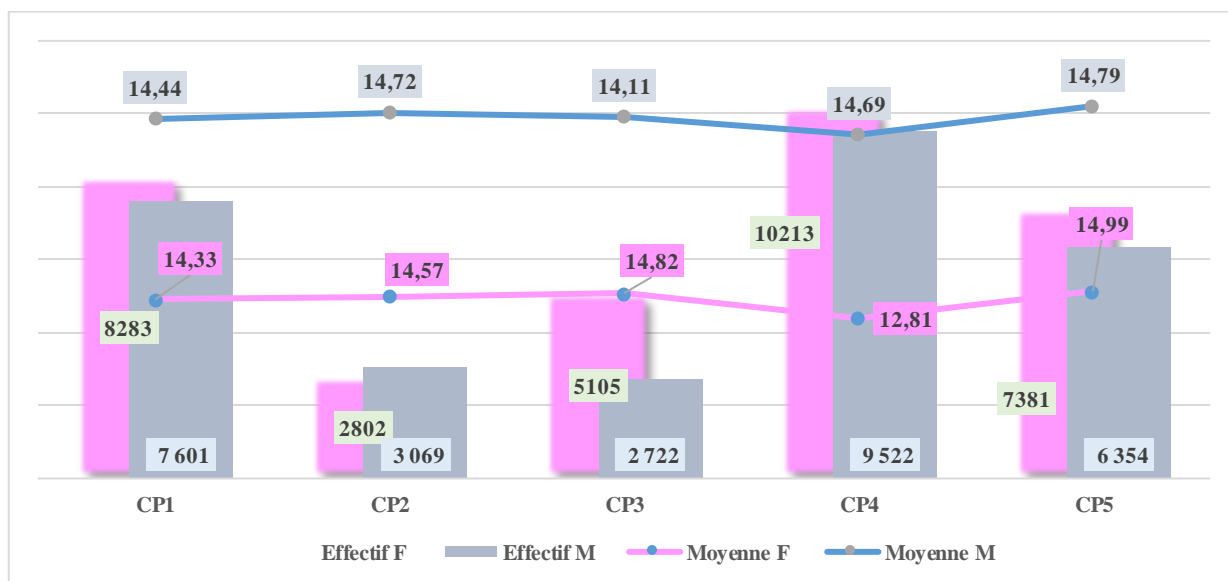
Nous constatons que le département du Lot avec 395 candidats obtient comme les deux années précédentes la meilleure moyenne (13,96). Il reste à noter que la différence entre les départements ayant la moyenne la plus élevée et la moyenne la plus basse est de 0,63 pt. En effet, la moyenne la plus haute est de 13,96 (370 candidats) dans le Lot et la moyenne la plus basse est de 13,33 (6150 candidats) dans le Tarn et Garonne.

d - Fréquentation des CP – Bac GT

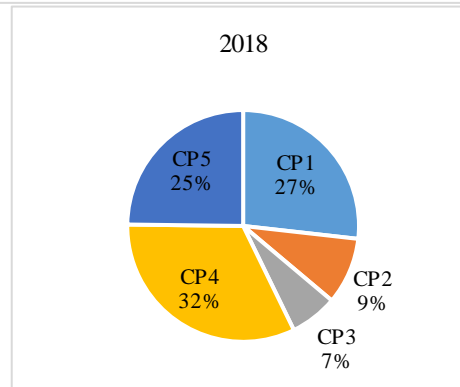
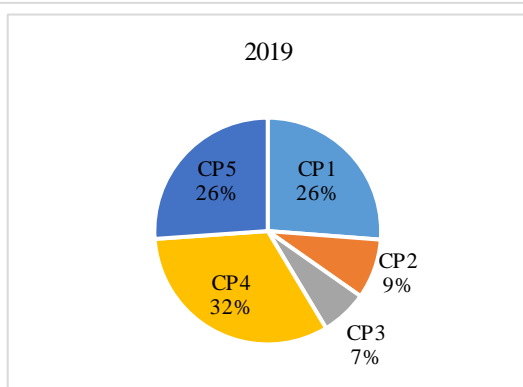
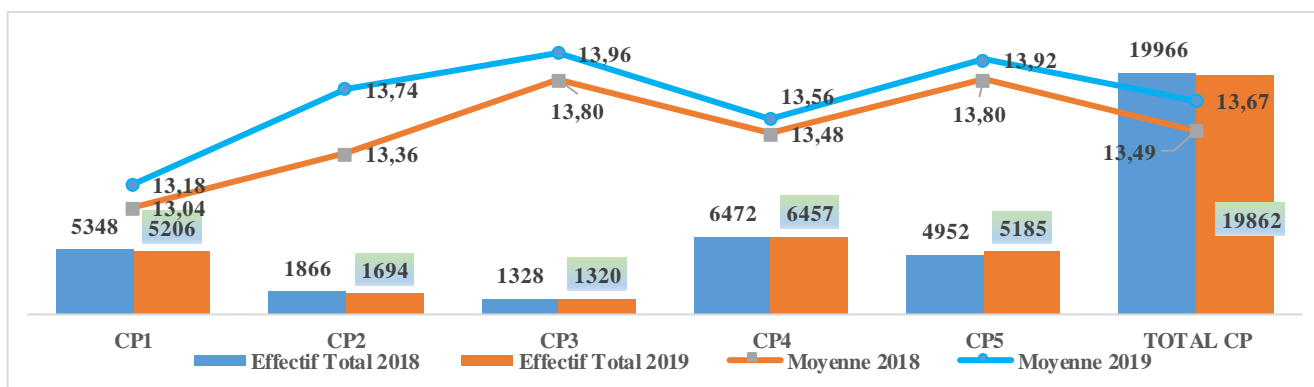


Nous constatons une baisse des effectifs entre la session 2018 et la session 2019, sauf pour la CP5 (+ 761). Nous remarquons une sous-représentation de la CP2 et de la CP3 alors que les APSA présentes dans la CP3 permettent aux candidats d'obtenir plus de points au-dessus de la moyenne.

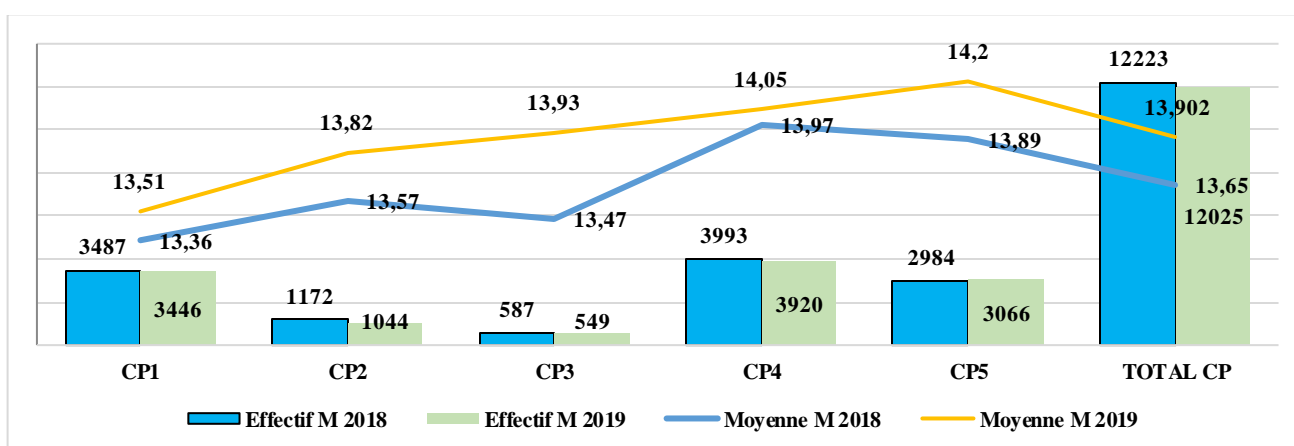
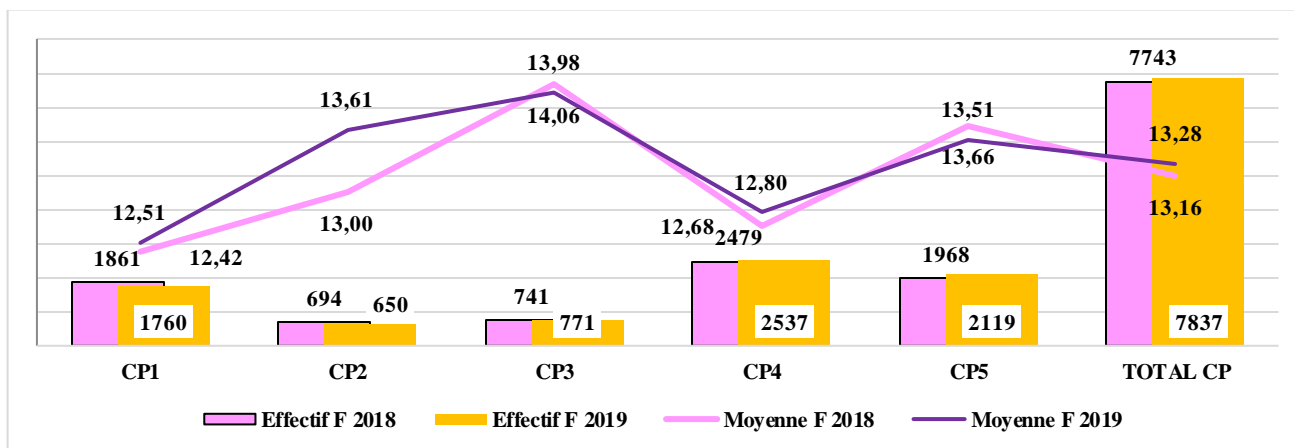
Comme indiqué ci-dessous, il y a dans la CP4 + 691 filles (+ 714 en 2018) par rapport au nombre de garçons alors que c'est dans cette CP les filles ont les plus basses moyennes.



e – Fréquentation des CP - Bac Pro



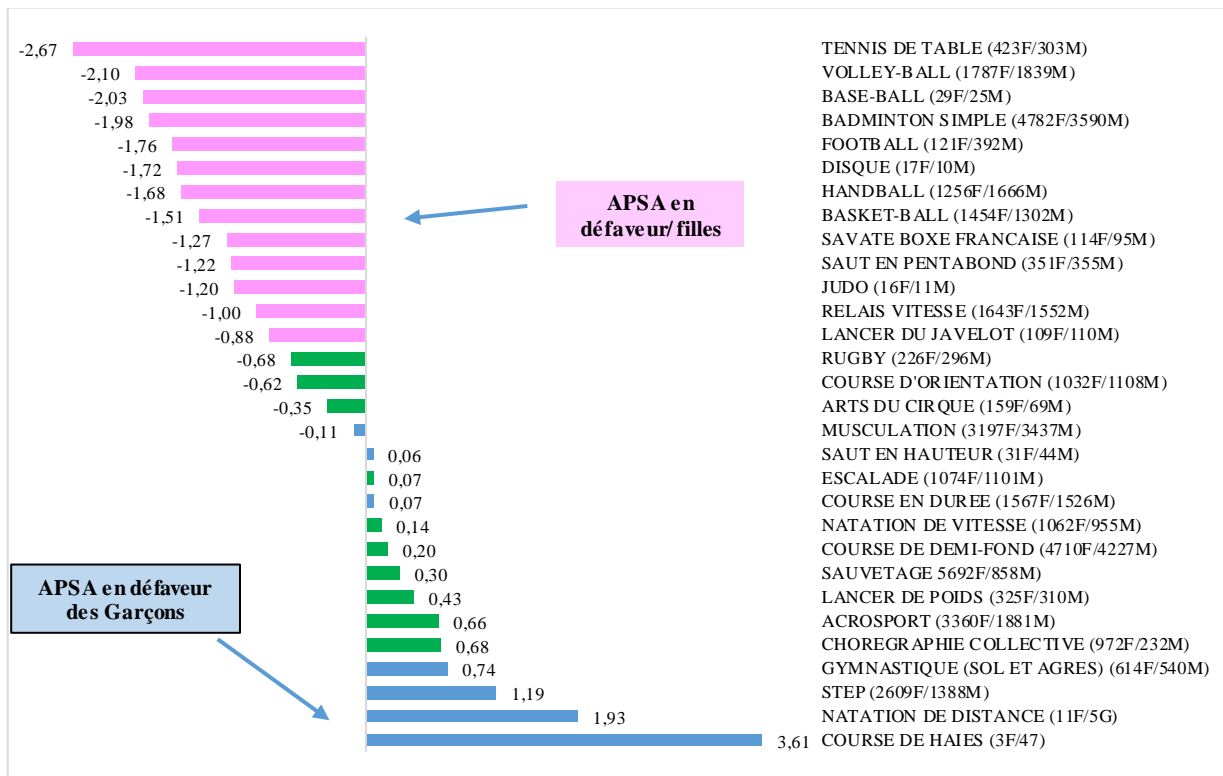
Nous constatons un faible effectif en CP3 et CP2 avec une dominante pour la CP 4, CP5 et CP1 et ce, chez les filles comme chez les garçons.



f - Différentiel APSA Filles/Garçons – Bac GT

Nous avons identifié les APSA en défaveur des filles (en rose et en négatif) sur le graphique. Les APSA en faveur des filles / aux garçons sont représentées en vert sur les graphiques ci-dessous. Par exemple, si je suis une fille et que je choisis comme activité le tennis de table, la moyenne est de 2,67 point inférieur à celle des garçons (avant harmonisation).

Le différentiel entre la moyenne des filles et la moyenne des garçons au bac GT **avant** l'harmonisation.

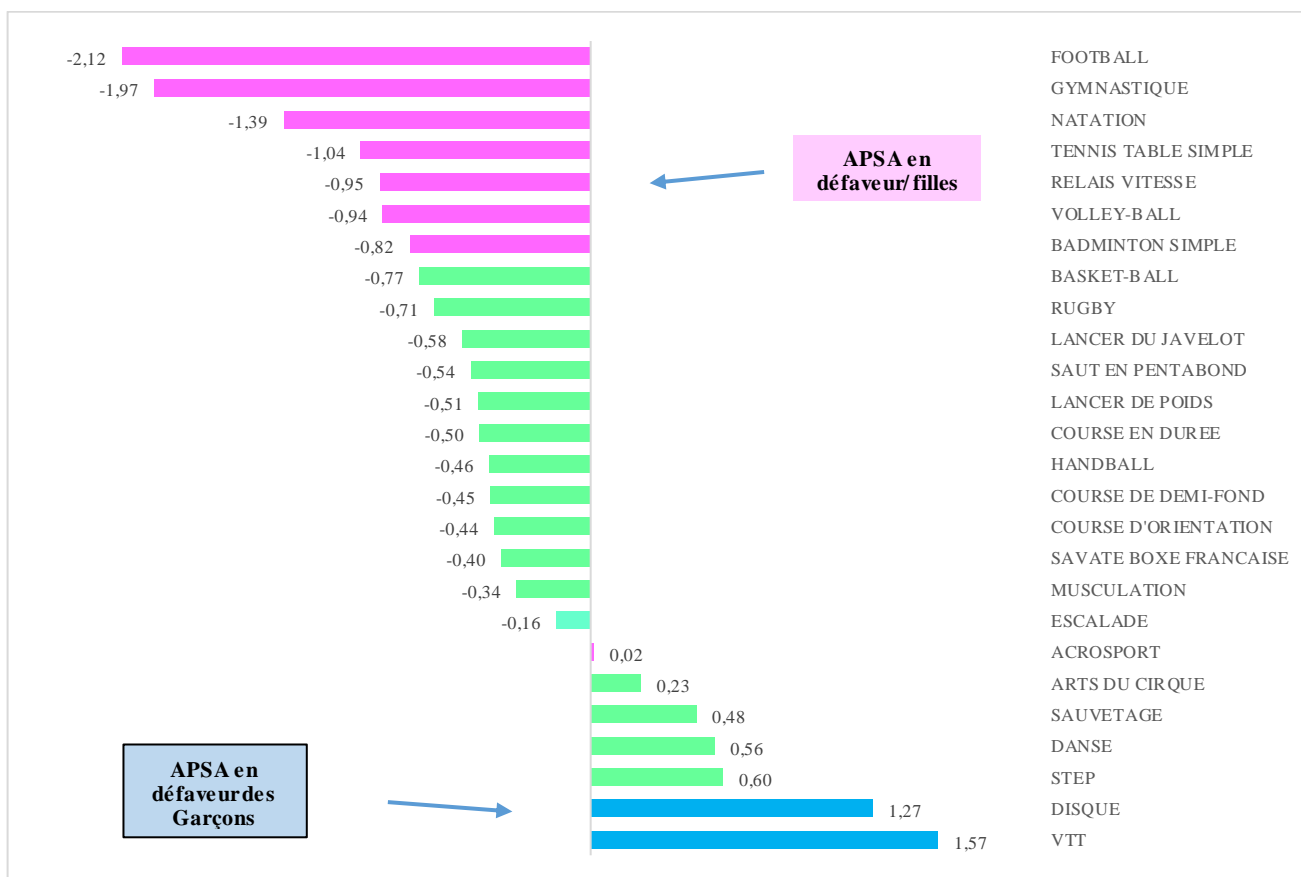
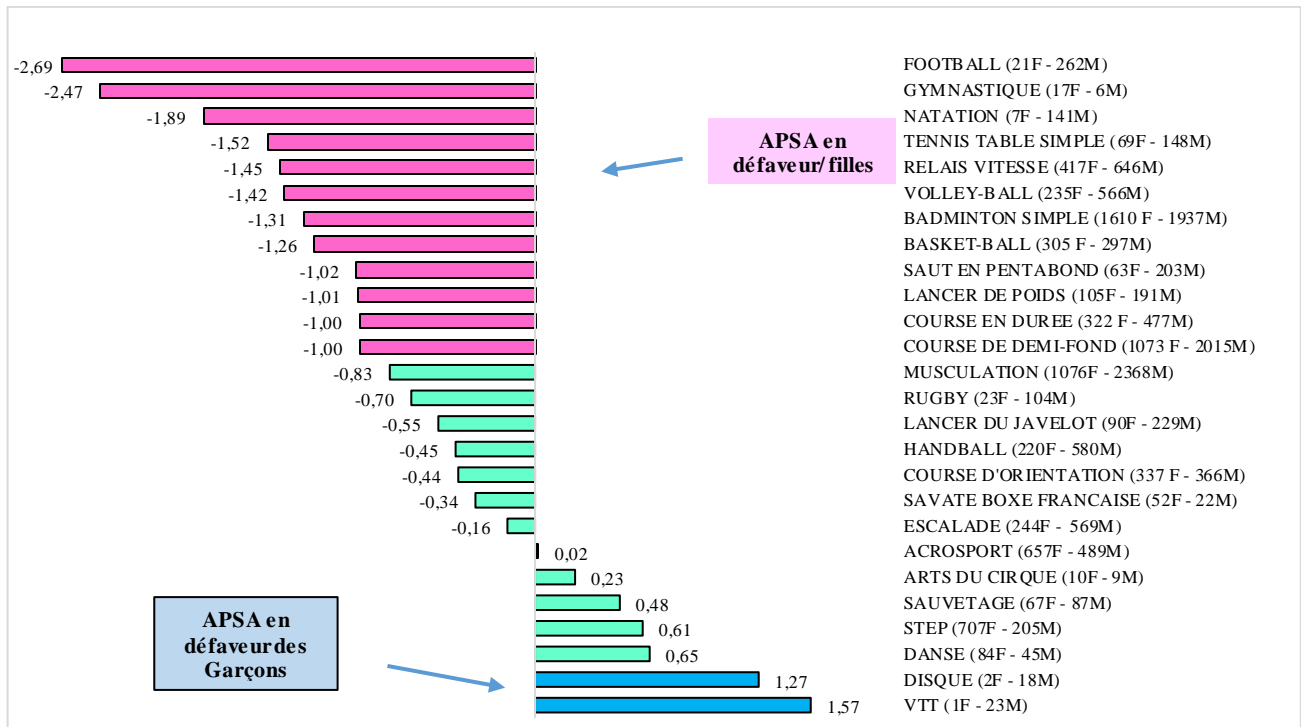


Le différentiel entre la moyenne des filles et la moyenne des garçons au bac GT après l'harmonisation.



g - Différentiel APSA Filles/Garçons Bac Pro

Nous avons identifié les APSA en défaveur des filles (en rose et en négatif) sur le graphique. Par exemple, si je suis une fille et que je choisis comme activité le volleyball, la moyenne est de moins 1,42 pt inférieur à celle des garçons (avant harmonisation).



2.1.2 – Décisions d’harmonisation

a – Décision d’harmonisation pour le bac général et technologique

- Harmonisation 1 :

Si l’écart de moyenne masculin / féminin à une épreuve est supérieur à 0,49 pt (bac GT) au détriment des filles, alors la note des garçons dans cette épreuve sera baissée de 0,5 pt et ce pour le bac GT.

- Harmonisation 2 :

Temps 1 : identification des établissements ayant une moyenne générale d’un point ou plus au-dessus de la moyenne générale académique,

Temps 2 : détermination de la valeur de l’harmonisation en lien avec l’écart type,

Temps 3 : proposition de modification de la moyenne générale pour les établissements concernés.

Ainsi, les APSA impactées sont présentées ci-dessous avec les moyennes avant et après harmonization 1 et 2.

Epreuve	Moyenne garçons avant harmonisation	Effectif garçons	Moyenne garçons après harmonisation	Moyenne garçons après harmonisation 1 et 2
BADMINTON	14,65	3590	14,15	14,14
BASE-BALL	15,27	25	14,77	14,77
BASKET-BALL	14,65	1302	14,15	14,14
COURSE D’ORIENTATON	14,59	1108	14,09	14,09
DISQUE	15,64	10	15,14	15,14
FOOTBALL	14,75	392	14,25	14,26
HANDBALL	14,67	1666	14,17	14,16
JUDO	15,55	11	15,05	15,05
LANCER DE JAVELOT	12,89	110	12,39	12,39
RELAIS VITESSE	15,27	1552	14,77	14,74
RUGBY	15,01	296	14,51	14,51
SAUT EN PENTABOND	14,49	335	13,99	13,99
SAVATE BOXE FRANCAISE	14,41	95	13,91	13,90
TENNIS DE TABLE	15,29	303	14,79	14,79
VOLLEYBALL	14,68	1839	14,18	14,15

b - Décisions d’harmonisation pour le baccalauréat professionnel

- Harmonisation 1 :

Si l’écart de moyenne masculin / féminin à une épreuve est supérieur à 0,80 pt (bac Pro) au détriment des filles, alors la note des garçons dans cette épreuve sera baissée de 0,5 pt et ce pour le bac professionnel.

- Harmonisation 2 :

Temps 1 : identification des établissements ayant une moyenne générale d’un point ou plus au-dessus de la moyenne générale académique,

Temps 2 : détermination de la valeur de l’harmonisation en lien avec l’écart type,

Temps 3 : proposition de modification de la moyenne générale pour les établissements concernés.

Ainsi, les APSA impactées sont présentées ci-dessous avec les moyennes avant et après harmonisation 1 et 2.

Epreuve	Moyenne garçons avant harmonisation	Effectif garçons	Moyenne garçons après harmonisation	Moyenne garçons après harmonisation 1 et 2
BADMINTON	14,12	1883	13,62	13,62
BASKETBALL	13,83	289	13,33	13,33
COURSE D'ORIENTATION	13,57	1931	13,07	13,06
COURSE EN DUREE	13,98	437	13,48	13,48
FOOTBALL	14,83	258	14,33	14,26
GYMNASTIQUE	15,00	6	14,50	14,50
LANCER DE POIDS	13,50	186	13,00	13,00
MUSCULATION	14,33	2272	13,83	13,82
NATATION	14,46	126	13,96	13,96
RELAIS VITESSE	13,99	615	13,49	13,49
SAUT EN PENTABOND	12,38	190	11,88	11,88
TENNIS DE TABLE	13,85	144	13,35	13,35
VOLLEYBALL	13,76	540	13,26	13,26

2.1.3 – Liste académique

La liste académique est la suivante : VTT, ski, poids et base-ball.

2.1.4 – Inaptitude et enseignement adapté

a - Evolution des taux d'inaptes totaux BGT - Bac Pro - CAP/BEP

	%	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Bac G.T	M	2.46	2.75	2.79	2.68	2.50	2.72	2.70	2,11	2,35	2,39	3,82
	F	5.17	5.67	5.85	5.90	5.17	5.00	5.40	5	5,07	5,25	
Bac Pro	M	4.91	5.24	4.54	4.30	4.47	4.94	4.20	3,8	3,96	3,23	6,05
	F	15.4	13.45	10.37	13.75	10.44	10.48	9.20	11,08	10,15	8,88	
CAP-BEP	M	3.53	3.56	3.48	3.42	3.16	3.61	2.80	2,77	2,9	3,31	5,51
	F	8.71	8.08	8.59	9.15	8.88	8.93	8.60	8,11	7,87	7,72	

Nous observons une baisse du nombre d'inaptes totaux dans la voie professionnelle et notamment dans la filière du baccalauréat professionnel chez les filles qui parvient à 8,88 %. Ce constat est à mettre en relation avec le nombre d'APSA adaptées qui est en augmentation par rapport à l'année précédente. Ainsi, nous émettons l'hypothèse que les élèves ne sont plus dispensés de cours d'EPS mais que les enseignants in fine adaptent au plus près les APSA proposées dans les menus afin de proposer une offre de formation pour tous les élèves.

b - Récapitulatif Inaptitudes par examen - Session 2019

En rouge les chiffres académiques (Session 2019) / En noir les chiffres académiques (session 2018)

	Bac GT	Bac Pro	CAP- BEP
Contrôle adapté	0,16 % 0,15 %*	0,35 % 0,20 %	0,25 % 0,20 %
Inaptes partiels	9,46 % 10 %	6,56 % 7,26 %	2,75 % 2,97 %
Inaptes totaux	3,82 % 4,1 %	6,05 % 6,46 %	5,51 % 4,84 %
Protocole standard	86,56 % 93 %	87,04 % 86,10 %	91,49 % 91,97 %

3 - Résultats académiques de la session CAP et BEP

3.1 – Enseignement commun : contrôle en cours de formation

3.1.1 – Observations générales

L'académie de Toulouse accueille 38 417 candidats pour le baccalauréat général, technologique et la voie professionnelle. Cette session accueille 243 candidats de moins par rapport à la session 2018, avec une baisse de 169 filles et 74 garçons, toutes séries confondues.

2019	Effectif		Filles	Garçons
BAC Général	16052	21 895	11894	10001
BAC Technologique	5843			
Bac Pro	7017		2873	4 144
CAP-BEP	9505		3575	5930
TOTAL	38 417		18 342	20 075

Evolution des effectifs

Nombre	Comparaison 2017 - 2018	Comparaison 2018 - 2019
BAC Général	+ 107	+ 19
BAC Technologique	+ 504	- 47
Bac Pro	- 75	- 99
CAP-BEP	+ 441	- 116

	Effectif		Filles	Garçons
BAC Général	16 052 (16 033)*	21 875 (21 923)	11 894 (11874)	10 001 (10 049)
BAC Technologique	5 843 (5 890)			
Bac Pro	7 017 (7 116)		2 873 (2 876)	4 144 (4 240)
CAP-BEP	9 505 (9 621)		3 575 (3 761)	5 930 (5 860)
TOTAL	38 417 (38 660)		18 342 (18 511)	20 075 (20 149)

* Entre parenthèse, vous trouverez les chiffres session 2018

Moyenne par examen – Session 2019

	Garçons	Filles	Moyenne	Ecart
Bac. G.T	14,60 14,37*	14,11 14,09	14,34 14,22	0,49 0,28
Bac. Pro	13,91 13,52	13,11 13,10	13,60 13,36	0,80 0,42
CAP-BEP	13,79 13,50	12,96 12,94	13,49 13,30	0,83 0,55

* Moyenne avant harmonisation - * Moyenne après harmonisation

Evolution de l'écart filles / garçons depuis 2016

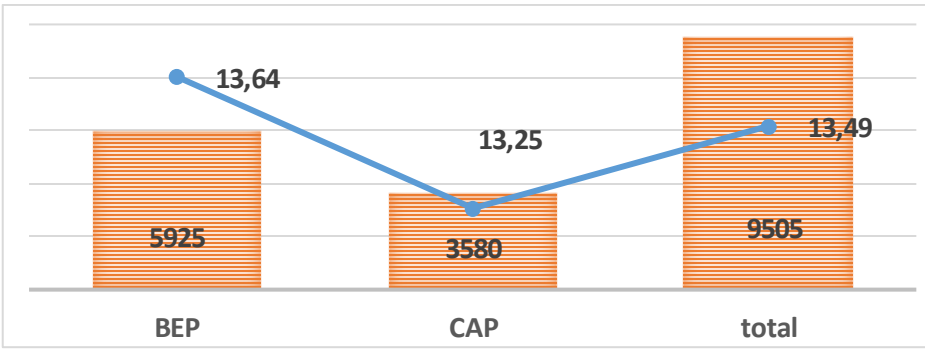
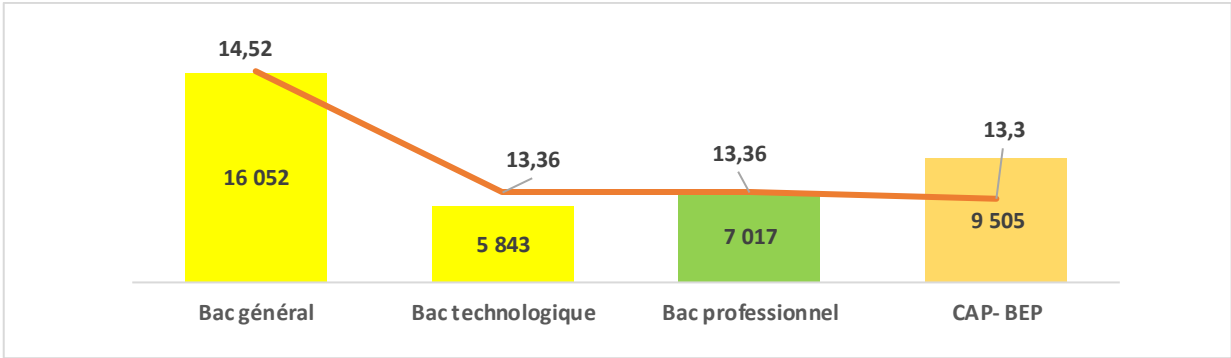
Ecart F/G	2016	2017	2018	2019
Bac. G.T	0,5 0,40	0,6 0,46	0,55 0,39	0,49 0,28
Bac. Pro	0,75 0,60	0,9 0,55	0,68 0,54	0,80 0,42
CAP-BEP	0,8 0,70	0,9 0,59	0,88 0,77	0,83 0,55

Il existe une différence entre la moyenne au bac général et technologique (14,22) celle au bac professionnel (13,36) et celle au CAP - BEP (13,30). Plus la filière est courte et plus les moyennes sont basses. Nous devons également tenir compte des effectifs, différents selon les filières qui peuvent également expliquer la différence de moyenne (voie GT avec 21 895 candidats et voie professionnelle avec 16 522 candidats). Cependant, nous constatons que l'écart de notes entre les garçons et les filles se réduit.

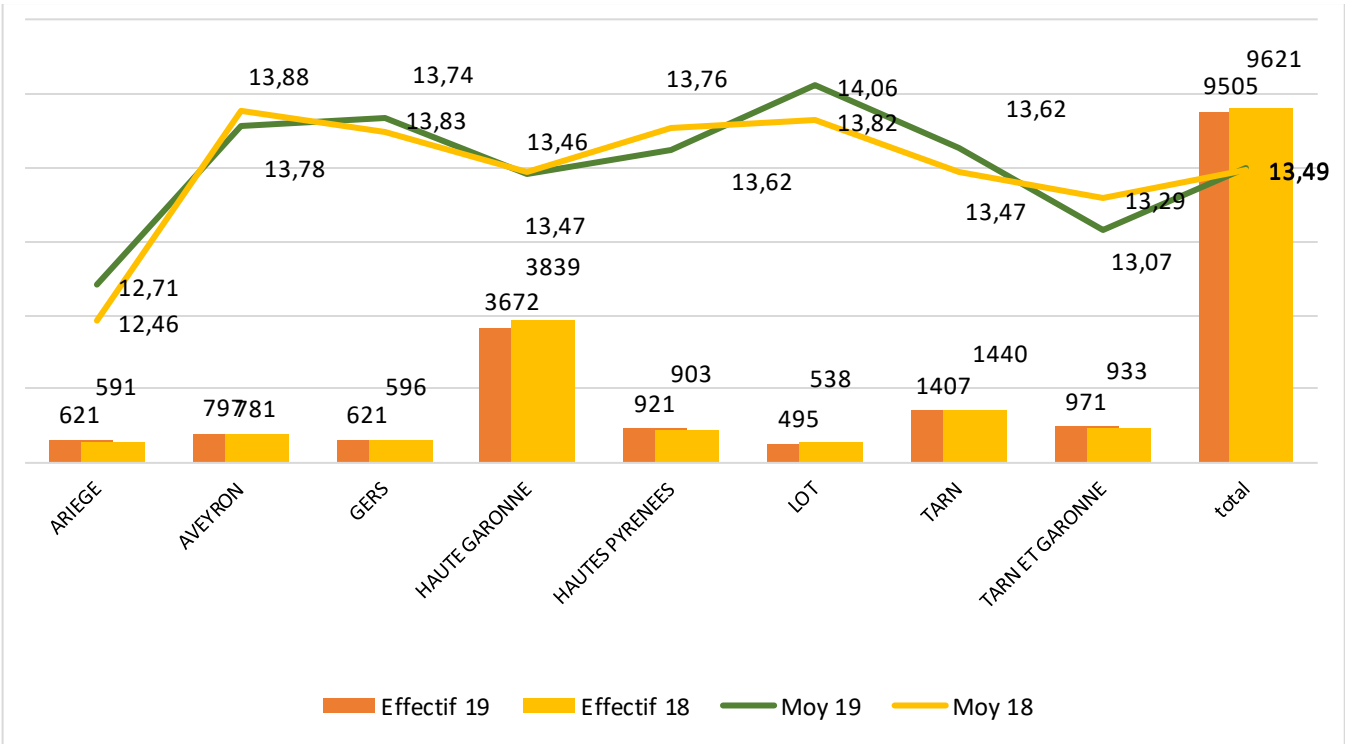
EVOLUTION DES MOYENNES APRES HARMONISATION

		2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Bac G.T	M	14.27	14.26	14.31	14.42	14,53	14,36	14,60
	F	13.52	13.64	13.76	13.90	13,92	13,97	14,11
Bac Pro	M	13.46	13.46	13.46	13.52	13,67	13,57	13,91
	F	12.35	12.73	12.64	12.77	12,79	13,03	13,11
CAP-BEP	M	13.13	13.13	13.11	13.17	13,41	12,94	13,79
	F	12.20	12.22	12.31	12.37	12,46	13,69	12,96

a - Moyenne / effectif par examen



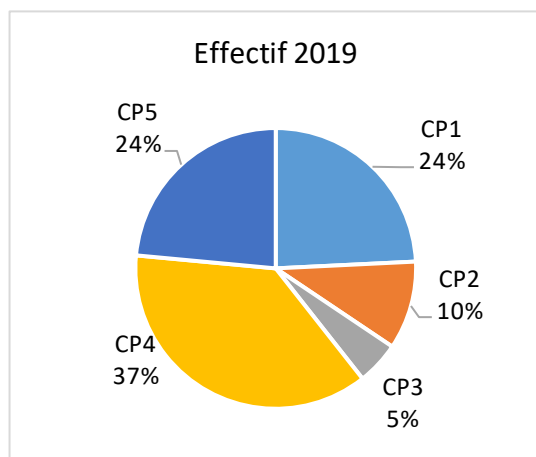
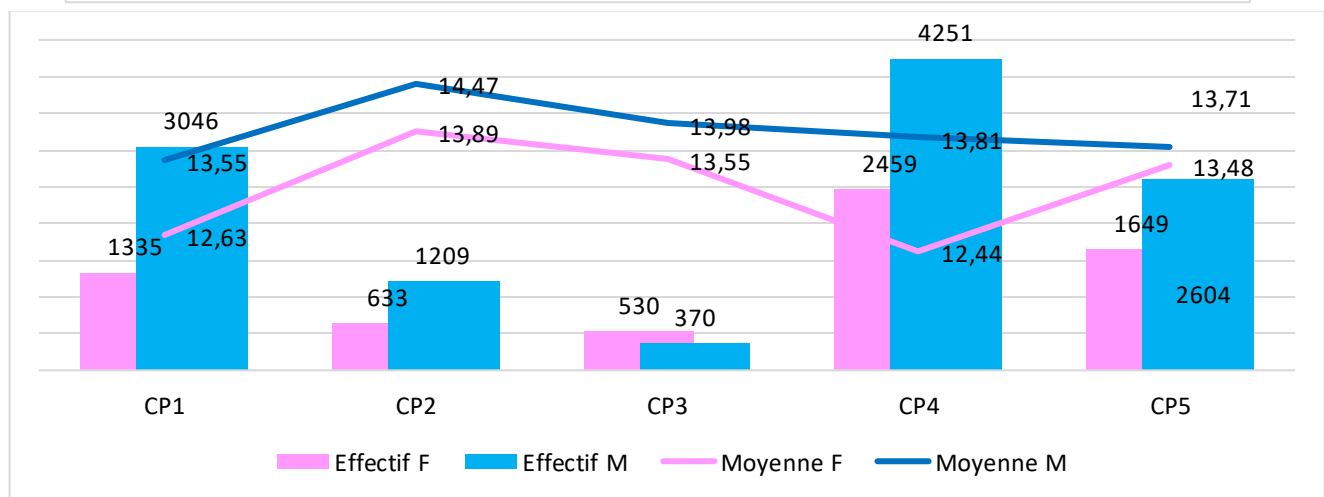
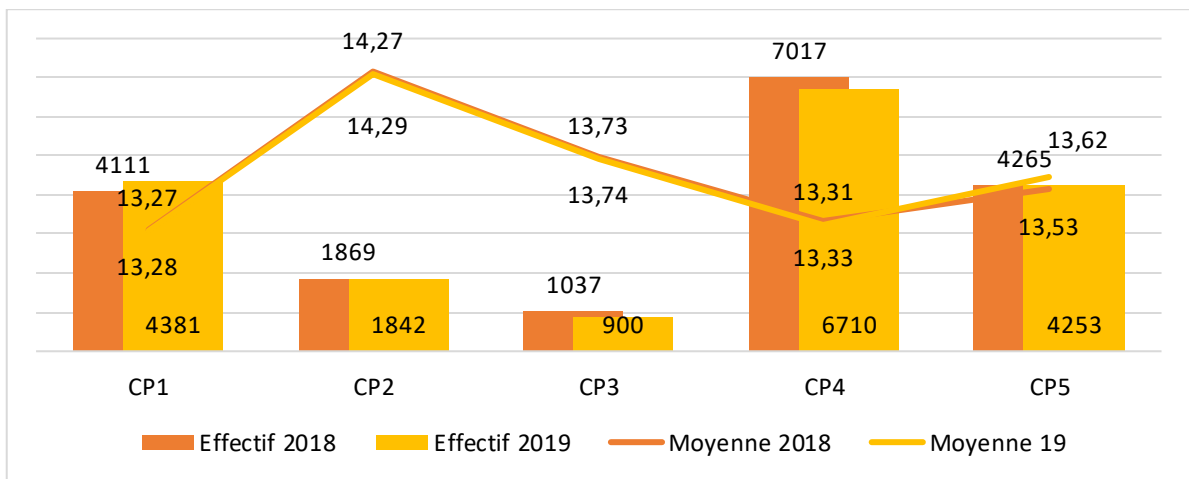
b - Moyenne / effectif par département



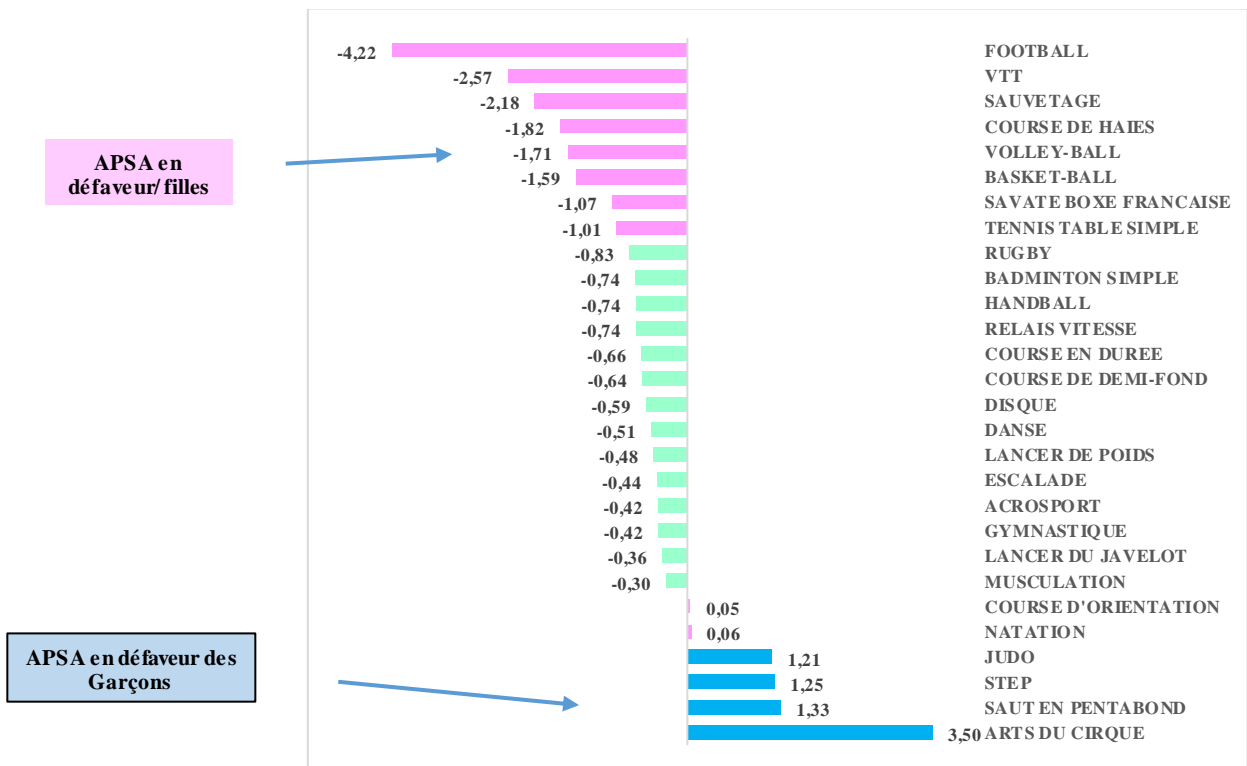
Nous constatons que le département du Lot avec 538 candidats obtient la meilleure moyenne (14,06). Cependant, il reste à noter que la différence entre les départements ayant la moyenne la plus

élevée et la moyenne la plus basse est de 1,35 point. En effet, la moyenne la plus haute est de 13,46 avec 538 candidats dans le département du Lot et la moyenne la plus basse est de 12,71 (621 candidats) dans le département de l'Ariège. Nous constatons que les autres départements sont proches de la moyenne académique.

c - Moyenne/effectif par compétence propre



d – Les APSA Filles/Garçons



Nous avons identifié les APSA en défaveur des filles (en rose et en négatif) sur le graphique. 13 APSA sont en défaveur des filles avant harmonisation et 8 APSA après harmonisation.

3.1.2 – Décisions d'harmonisation

- Harmonisation 1 :

Si l'écart de moyenne masculin / féminin à une épreuve est supérieur à 0,83 pt (CAP - BEP) au détriment des filles, alors la note des garçons dans cette épreuve sera baissée de 0,5 pt et ce pour le bac GT.

- Harmonisation 2 :

Temps 1 : identification des établissements ayant une moyenne générale d'un point ou plus au-dessus de la moyenne générale académique,

Temps 2 : détermination de la valeur de l'harmonisation en lien avec l'écart type,

Temps 3 : proposition de modification de la moyenne générale pour les établissements concernés.

Ainsi, les APSA impactées sont présentées ci-dessous avec les moyennes avant et après harmonization 1 et 2.

Epreuve	Moyenne garçons avant harmonisation	Effectif garçons	Moyenne garçons après harmonisation	Moyenne garçons après harmonisation 1 et 2
BADMINTON	13,88	2077	13,38	13,37
BASKETBALL	13,87	389	13,37	13,33
COURSE DE DEMI-FOND	13,64	1956	13,14	13,13
COURSE DE HAIES	13,93	111	13,43	13,43
DISQUE	14,33	22	13,83	13,83
FOOTBALL	13,67	390	13,17	13,09
GYMNASTIQUE	15,00	6	14,50	14,23
LANCER DE POIDS	15,11	131	14,61	14,03
RUGBY	14,56	116	14,06	14,02
SAUVETAGE	15,79	164	15,29	15,31
SAVATE BF	15,10	33	14,60	14,60
TENNIS DE TABLE	12,51	219	12,01	12,06
VOLLEYBALL	13,93	334	13,43	13,35
VTT	12,93	34	12,43	12,44

3.1.3 – Liste académique

VTT, ski, poids et base-ball. Une question a été soulevée concernant le changement des APSA de la liste académique.

3.1.4 – Inaptitudes et enseignement adapté

a - Evolution des taux d'inaptes totaux

	%	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Bac GT	M	2.46	2.75	2.79	2.68	2.50	2.72	2.70	2,11	2,35	4,1%
	F	5.17	5.67	5.85	5.90	5.17	5.00	5.40	5	5,07	
Bac Pro	M	4.91	5.24	4.54	4.30	4.47	4.94	4.20	3,8	3,96	6,46%
	F	15.4	13.45	10.37	13.75	10.44	10.48	9.20	11,08	10,15	
CAP-BEP	M	3.53	3.56	3.48	3.42	3.16	3.61	2.80	2,77	2,9	4,84
	F	8.71	8.08	8.59	9.15	8.88	8.93	8.60	8,11	7,87	

Nous observons une baisse du nombre d'inaptes totaux dans la voie professionnelle et notamment dans la filière du baccalauréat professionnel chez les filles qui parvient à 8,88 %. Ce constat est à mettre en relation avec le nombre d'APSA adaptées qui est en augmentation par rapport à l'année précédente. Ainsi, nous émettons l'hypothèse que les élèves ne sont plus dispensés de cours d'EPS mais que les enseignants in fine adaptent au plus près les APSA proposées dans les menus afin de proposer une offre de formation pour tous les élèves.

b - Récapitulatif des inaptitudes par examen

En rouge les chiffres académiques (Session 2019) / En noir les chiffres académiques (session 2018)

	Bac GT	Bac Pro	CAP- BEP
Contrôle adapté	0,16 % 0,15 %*	0,35 % 0,20 %	0,25 % 0,20 %
Inaptes partiels	9,46 % 10 %	6,56 % 7,26 %	2,75 % 2,97 %
Inaptes totaux	3,82 % 4,1 %	6,05 % 6,46 %	5,51 % 4,84 %
Protocole standard	86,56 % 93 %	87,04 % 86,10 %	91,49 % 91,97 %

4 - Résultats de la péninsule ibérique (Espagne, Portugal) pour la session 2019

La Commission d'harmonisation de la péninsule ibérique s'est tenue le **mercredi 5 juin 2019** au lycée français de Madrid. L'IA-IPR EPS en charge du dossier des examens dans l'académie de Toulouse, accompagné d'un conseiller technique départemental aux examens, a présidé cette commission. Le logiciel de traitement des notes était EPSNET et tous les établissements de la péninsule étaient représentés soit par le coordonnateur soit par un enseignant d'EPS de l'équipe de l'établissement.

Etait également présente l'enseignante expatriée ayant la mission de conseil pédagogiques dans le second degré de la zone ibérique (EMCP2) afin de réaliser un travail de relais auprès des établissements de la péninsule ibérique.

Comme l'année précédente, la Commission Académique d'Harmonisation et de Proposition de Notes (CAHPN) s'est organisée en deux temps.

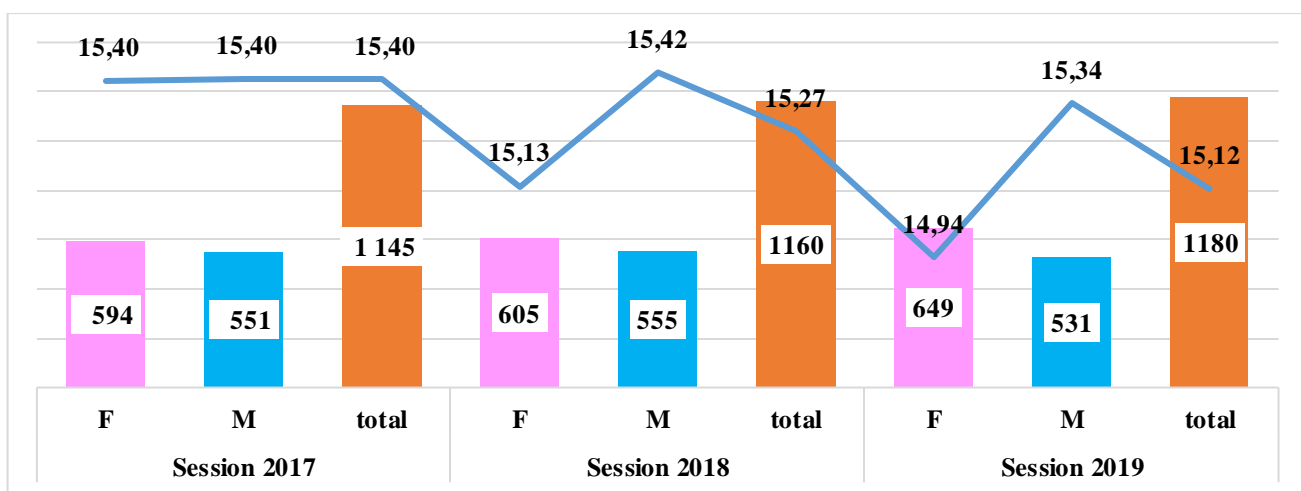
Temps 1 : présentation du travail de l'académie de Toulouse et des résultats de la péninsule ibérique (EPSNET).

Temps 2 : travail en groupe afin d'échanger sur les moyennes, les APSA et les outils de travail des différents établissements.

Les enseignants de la péninsule ibérique demandent de maintenir cette commission d'harmonisation en Espagne car la tentative antérieure d'une délégation de deux enseignants participant à la commission d'harmonisation à Toulouse n'a pas été fructueuse.

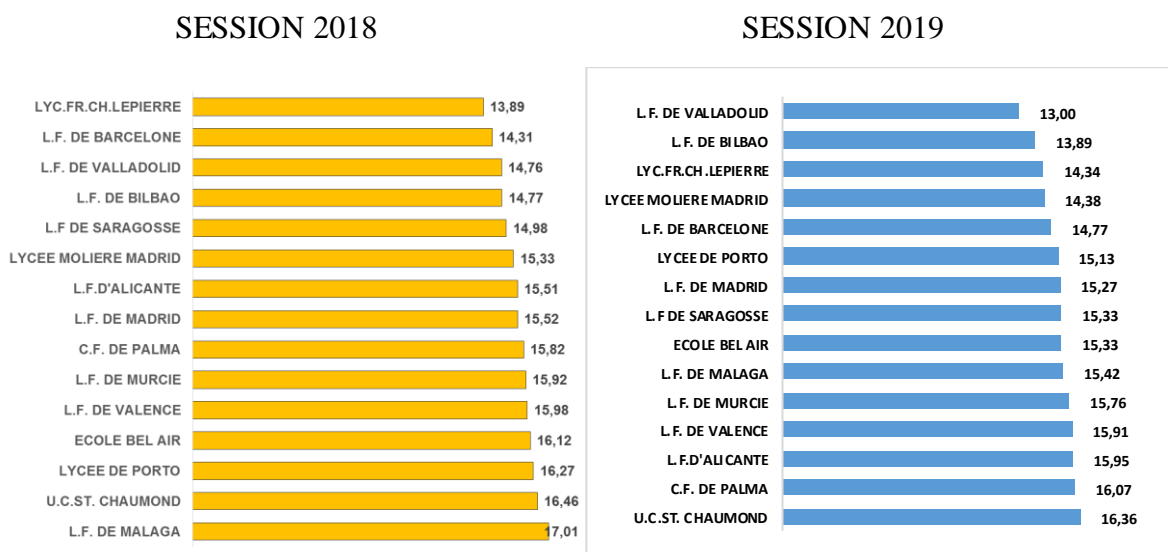
Les IA-IPR EPS de l'académie de Toulouse remercient les services de la Division des Examens et des Concours de Madrid qui contribuent chaque année à l'organisation des épreuves d'examens en EPS.

Moyenne académique BGT- Zone ibérique – De 2017 à 2019



La moyenne cette année est de 15,12 avec une moyenne pour les garçons à 15,34 et 14,94 pour les filles.

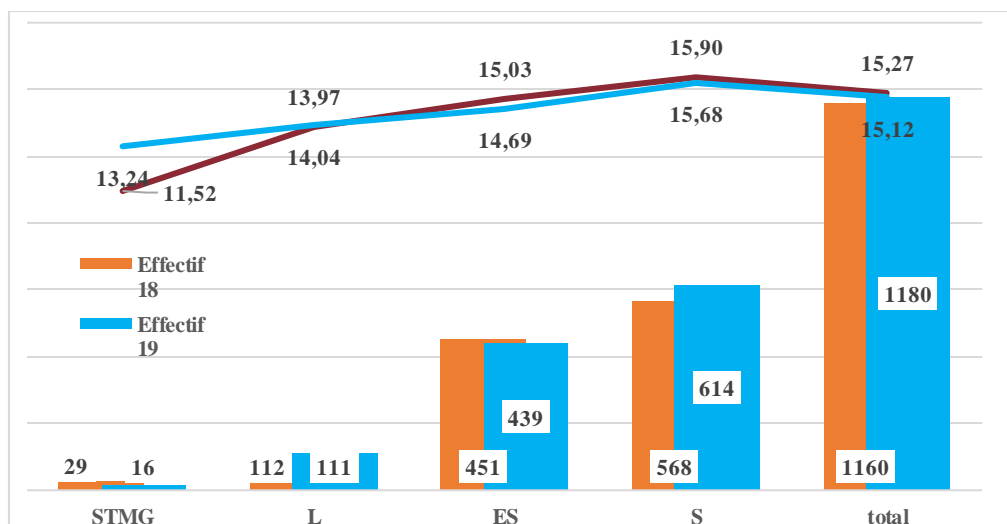
Moyenne des établissements- Zone ibérique - Session 2019



La moyenne par établissement est de 16,36 (17,01 en 2018) pour la plus haute à 13 (13,81 en 2018) pour la plus basse. Quinze lycées ont de petits effectifs et nous devons rester prudents quant à l'analyse de l'amplitude de ces moyennes. Par ailleurs, certains établissements ont un temps de pratique long (par rapport à la pratique au collège et au lycée) dans certaines APSA support en raison d'installations sportives peu diversifiées, ce qui peut expliquer des résultats élevés.

L'amélioration constatée ces dernières années concernant la réduction de l'écart de moyenne F/G se confirme cette année avec une moyenne quasiment identique entre mes filles (14,94) et les garçons (15,34).

Moyenne / effectif par série - BGT- Zone ibérique - Session 2019



Différentiel Filles / Garçons - BGT- Zone ibérique - Session 2018



Nous avons identifié les APSA en défaveur des filles (en rose) sur le graphique. Seulement cinq APSA sont en faveur des filles par rapport aux garçons : musculation, aérobic, sauvetage, chorégraphie collective et course demi-fond.

Par exemple, si je suis une fille et que je choisis comme activité le badminton la moyenne est de 1,46 point inférieur à celle des garçons.

5 - Réflexions et préconisations pour la session suivante

5.1 A destination des établissements

L'analyse des données lors de la commission académique d'harmonisation et de propositions des notes aux examens en contrôle en cours de formation (CCF) en EPS a permis d'identifier deux points importants :

- une réduction de l'écart des résultats en EPS entre les filles et les garçons, écart qui impose néanmoins une vigilance pour qu'il s'estompe durablement,
- une augmentation régulière des résultats de tous les élèves en EPS tous examens confondus.

Dans ce cadre, la commission a encore décidé pour la session 2019 une harmonisation des notes en baissant celles des garçons dans certaines activités et en baissant la moyenne de certains établissements. Ces actions visent à répondre à un triple objectif : limiter l'augmentation régulière des notes, continuer à réduire l'écart des résultats dans certaines activités entre les filles et les garçons et sensibiliser les établissements ayant une moyenne générale trop élevée, et ce depuis au moins trois ans.

Dans ce contexte, le groupe des IA-IPR EPS émet des préconisations à destination des équipes pédagogiques :

- mettre en place un parcours de formation permettant aux filles comme aux garçons de développer des compétences,
- veiller à proposer dans les APSA des outils d'évaluation qui prennent en compte les capacités des filles et celles des garçons,
- engager une réflexion sur la valeur de la moyenne générale de l'établissement en comparaison avec la moyenne académique.

5.2 A destination de la commission nationale

La commission souligne que l'écart filles/garçons au contrôle en cours de formation tend à diminuer. Après analyse des résultats, la commission a souhaité harmoniser les moyennes dans certaines APSA et au niveau de la moyenne générale des établissements. De plus, la commission a décidé pour la session 2019 une harmonisation des notes en baissant celles des garçons pour aller à l'encontre de la hausse globale des résultats constatée depuis plusieurs années.

Les tableaux qui présentent le différentiel (page 9, 10 et 17) des notes aux APSA entre les filles et les garçons ont suscité des débats. En effet, nous nous apercevons qu'il y a des APSA qui pénalisent les filles par rapport aux garçons. Une réflexion reste à mener afin d'engager les équipes pédagogiques vers une offre de formation proposée aux élèves à travers un travail d'équipe et un choix de menus plus large.

Les IA-IPR remercient l'ensemble des membres des commissions académiques pour leur travail efficace et les personnels de la DEC pour leur précieuse collaboration.